



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE LÉONARD DE VINCI
Séance du 13 mars 2018

Délibération n° 2018 - 03 - 05

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation du président, le mardi 13 mars 2018.

Vu le décret n°2015-857 du 13 juillet 2015 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

Point de l'ordre du jour : délégation accordée au président pour l'attribution de subventions.

Exposé de la décision :

L'UCLdV, notamment dans le cadre de sa politique doctorale, est amenée à distribuer des subventions. Afin de permettre un fonctionnement plus fluide, il est proposé que le président puisse, sans recourir à une décision spécifique du conseil d'administration, valider toute subvention dont la somme est inférieure à 2000 €. Un bilan financier détaillant les subventions attribuées par l'UCLdV sera présenté lors du bilan financier annuel.

Nombre de membres constituant le conseil : 46
Quorum : 23
Présents : 17
Procurations : 16
Nombre de membres participants à la délibération : 33
Refus de participer au vote : 0
Abstentions : 0
Votes exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 13/04/2018


Loïc Vaillant

Transmise au recteur le : 13/04/2018